



108 Chemin du Petit Marclay  
74890 Bons en Chablais  
Tel-Fax: 04.50.36.17.57  
Mobile : 06.83.75.29.30  
e.mail : [info@vttleman.fr](mailto:info@vttleman.fr)  
[www.vttleman.fr](http://www.vttleman.fr)

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VTT**

### **I – PRESENTATION**

Le club **VTT Léman** est une structure, association loi 1901, affiliée à la Fédération Française de cyclisme et fonctionne grâce à des bénévoles. Le club est sous la responsabilité de son président.

L'Ecole VTT au sein du club **VTT Léman**, est une structure d'accueil ayant pour but de faire découvrir et aimer le sport et particulièrement le vélo à travers la vie associative et la diversité de ses activités proposées. Tous les élèves de l'Ecole doivent être en possession d'une licence FFC de l'année en cours et sont donc membres à part entière du club auquel ils adhèrent.

L'objectif global de l'Ecole VTT est d'amener le jeune à être autonome, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances.

### **II – FONCTIONNEMENT**

#### **HORAIRES DES ENTRAINEMENTS**

Les entraînements se déroulent le samedi en période scolaire (pendant les vacances d'une manière exceptionnelle). Le point de rendez-vous habituel est sur le parking de l'école maternelle (Avenue du Jura), à côté du local du club.

En cas de conditions météorologiques difficiles (neige, pluie, grand froid, canicule,...) ou de non disponibilité des personnes d'encadrement une séance pourra être annulée.

L'information sera transmise par sms et/ou courriel dès que la décision d'annulation aura été prise.

Rendez-vous et pointage des présents à 9h00. Le jeune doit se présenter dès son arrivée auprès de son entraîneur. Fin de la séance à 12h00.

Nous ne laissons jamais un enfant seul à l'issue de la séance. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure ou de prévenir en cas de retard.

#### **ENCADREMENT ET RESPONSABLES DE L'ECOLE**

Le Président du Club est le responsable administratif de l'Ecole VTT. Un des éducateurs FFC du Club est responsable pédagogique de l'Ecole VTT.

L'encadrement des séances est assuré par des cadres fédéraux du club VTT Léman (initiateurs ou éducateurs).

Conformément à la législation en vigueur, ces personnes ont la formation et/ou l'expérience requises pour encadrer les activités proposées aux enfants.

L'équipe d'encadrement est constituée uniquement de bénévoles. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

## **IV – ADMISSION**

L'école de VTT est ouverte à tous les jeunes de 8 à 16 ans.

### **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Pour toute inscription, un dossier est remis aux parents ; ils devront le retourner complété et signé.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'inscription à l'école du VTT Léman
- La demande de licence, entièrement complétée, notamment le cadre réservé au médecin traitant et le formulaire d'assurance. (les anciens reçoivent une demande de licence pré-remplie)
- L'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents et par l'enfant
- L'autorisation parentale
- Le chèque de règlement correspondant au montant de la licence et à l'adhésion au Club «VTT Léman».

**COMMUNICATION** : L'information se fait essentiellement par courriel. Il est donc indispensable de fournir une adresse valide.

### **ESSAI** :

Tout nouvel adhérent bénéficie de deux séances d'essai.

Les éducateurs se réservent le droit de refuser un jeune qui manquerait de motivation ou dont les performances physiques ne lui permettent pas de poursuivre l'activité. L'adhésion ne sera effective qu'après la séance de test qui permettra de savoir si le jeune a les aptitudes, la motivation et le matériel adapté à la pratique du VTT.

### **PRET DE MATERIEL PAR LE CLUB**

Dans la mesure de ses disponibilités, l'école VTT pourra prêter le matériel spécifique à certaines pratiques. L'association étant responsable de ce matériel, celui-ci ne pourra être mis à disposition du jeune que dans le seul contexte des activités encadrées.

## **III – LA VIE A L'ECOLE DE VELO**

### **INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES**

Certaines informations peuvent être portées sur le site internet du club mais seront généralement envoyées par courrier électronique et également communiquées à l'enfant lors de l'entraînement.

### **PRESENCE ASSIDUE DES JEUNES**

L'Ecole VTT n'est pas une garderie mais le lieu privilégié pour l'apprentissage des activités VTT, favorisant le développement de l'autonomie à vélo mais aussi dans la vie en général.

Chaque séance s'inscrivant dans une progression globale, une présence régulière, et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée.

L'absence d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable dès que possible.

**!!** En cas de manquements répétés aux règles de sécurité (mise en danger de sa propre sécurité et/ou celle des autres) aux règles de vie commune, telles que le respect d'autrui, du matériel ou de la nature, si le jeune perturbe les séances par son comportement (non respect des consignes, tricherie, mauvaise volonté ...), l'encadrement en informe les parents et prend des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

### **ROLE DES PARENTS DANS LA VIE DU CLUB**

*Les parents qui souhaitent accompagner lors des entraînements sont les bienvenus.*

*Lors des déplacements (notamment en compétition), le transport et l'accompagnement des enfants et des vélos sont à la charge des parents.*

*VTT Léman est un club organisateur de loisirs et de compétitions, nous demandons aux parents un effort de participation à leurs mises en œuvre.*

*Les parents se doivent d'être présents dans les manifestations du club sauf en cas d'empêchement valable.*

## **MATERIEL**

**Il faut posséder un VTT (24 ou 26 pouces) léger en très bon état et en vérifier le fonctionnement avant chaque séance : pression des pneus, serrage des roues, passage des vitesses et efficacité des freins.**

Chaque jeune doit toujours avoir avec lui une chambre à air de rechange adaptée à sa roue et une pompe.

Prévoir également un en-cas (barre de céréales) et de l'eau dans un porte bidon fixé au vélo ou dans un sac à dos de type « camelback. »

**TENUE** : Le port du casque à coque rigide et les gants adaptés à la saison sont obligatoires.

Un cuissard muni d'une peau de chamois est conseillé.

Par temps froid ou pluvieux, une veste coupe vent respirante est nécessaire.

Le port du maillot du club est fortement souhaité pendant les entraînements et obligatoire pendant les compétitions. Le bon de commande sera joint au dossier d'inscription.

*Les parents s'engagent à vérifier avant chaque séance que leur enfant est bien équipé.*

## **LA COMPETITION**

Le VTT Léman est affilié à la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)**. Ceci permet aux jeunes qui le souhaitent d'orienter leurs entraînements dans un but de compétition, sans la rendre obligatoire. Ils pourront ainsi participer au TDJV (**T**rophée **D**épartemental du **J**eune **V**ététiste).

En école de VTT, les compétitions se déroulent souvent en épreuves combinées (le règlement de chaque TDJV vous sera envoyé en début de saison en avril). Elles sont ouvertes à partir de la catégorie Poussins (7/8 ans) sauf pour la descente et jusqu'à la catégorie cadets (15/16 ans).

Nous conseillons aux enfants dès les petites catégories de découvrir la compétition. L'entraînement en devient plus motivant dans un but de progression.

## **IV – CONDITIONS PARTICULIERES**

### **APPLICATIONS ET LIMITES**

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club. Toute modification sera établie en réunion de l'école VTT et soumise à l'approbation du bureau de l'association. Le responsable de l'école VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur. L'admission d'un jeune à l'école VTT ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement.

**Conserver le règlement ci-dessus et rendre uniquement la page Acceptations du règlement (le règlement doit aussi avoir été lu et signé par l'enfant)**



## ACCEPTATIONS DU REGLEMENT

Je soussigné(e) ..... **responsable légal**  
**de l'enfant** .....né(e) le ...../...../..... reconnaît  
avoir pris connaissance du règlement de l'école VTT Léman et l'accepte en l'état.

Bons en Chablais le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature précédé de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e) ..... **élève de l'école du**  
**VTT Léman** reconnaît avoir lu le règlement de l'école de VTT.

Bons en Chablais le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature :